

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 33
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 8
TOTAL 41

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1er Vice-Président.

Membres présents :

Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
(a)	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	-
M. Eric FRANCHET, Maire	5
(*):	n .
Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Pierre THIELEN, Maire	
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune d'HEILIGENBERG :	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
120	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
1	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
(#R)	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
2	Pour la commune de STILL:
Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Alexandre GONCALVES, Maire
M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
(m)	Pour la commune de WOLXHEIM :
	M. Adrien KIFFEL, Maire
	Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.: M. Eric FRANCHET, Maire Pour la commune de GRESSWILLER: M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe Pour la commune d'HEILIGENBERG: M. Guy ERNST, Maire Pour la ville de MOLSHEIM: Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Martial HELLER, Adjoint Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.

Membres représentés :

M.	Laurent FURST	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M.	Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme	Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme	Marianne WEHR	ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE
Mme	Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme	Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme	Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

Membres excusés:

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – COMMUNE DE DORLISHEIM – EGLISES: CONVENTION DE GESTION

N° 23-68

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VU** sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 définissant la politique de la Communauté de Communes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **VU** sa délibération N° 22-65 du 30 juin 2022 adoptant la stratégie de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement d'espaces publics ;
- **VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, modifié par arrêté préfectoral du 31 juillet 2020 ;
- **VU** l'arrêté du 30 novembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin Meuse ;
- **VU** le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté du 24 janvier 2020 ;
- VU la note de doctrine relative à la gestion des eaux pluviales en Région Grand Est de février 2020 ;
- **VU** le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche-Mossig, approuvé par le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig par délibération N° 2021-133-PETR en date du 8 décembre 2021;
- CONSIDERANT que des sites qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement d'espaces publics, issue de la délibération N° 22-65 du 30 juin 2022 susvisée, ont été identifiés à DORLISHEIM, au niveau des Eglises protestante et catholique ;

VU le projet y relatif;

- **CONSIDERANT** qu'en ce qui concerne la création de noues, la Commune garde à sa charge l'entretien de la partie superficielle, dans le cadre des préconisations édictées par la Communauté de Communes, conformément à sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 ;
- **VU** ainsi le projet de convention y afférent, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 29 juin 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 1er juin 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité entérine

la convention relative à la définition des modalités de financement et d'entretien des aménagements liés à la gestion des eaux pluviales urbaines au niveau des Eglises protestante et catholique à DORLISHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,

Le 1er Vice-Président

Alain VON WIEDNER

Jean-Lue SCHICKELE

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
publication sur le site internet le : 30 juin 2023

Acte à classer

DE-23-68

1

2

3

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

4 Classé

Identifiant FAST :

ASCL_2_2023-06-30T11-51-28.00 (MI246071340)

Identifiant unique de l'acte

067-246701064-20230629-DE-23-68-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - CON

- EGLISES: CONVENTION DE GESTION

Date de décision :

29/06/2023

E DE L'ORLISHEIN

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

1. Commande Publique

1.3. Conventions de Mandat

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte :

23-68 GEPU-DORLISHEIM-EGLISES- Multicanal: Non

CONVENTION DE GESTION.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 11:51

Date 30/06/23 à 11:51

Date 30/06/23 à 11:57

Par **SEGUIN Muriel**

Par **SEGUIN Muriel**